

L'ÉCHODILON


*Saint-Odilon
de-Cranbourne*

AU COEUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

VOLUME 8 NUMÉRO 4

HIVER 2018

Joyeux temps des fêtes à tous!!!

**Santé, prospérité et
que du bonheur pour
la nouvelle année
2019**

Votre Conseil municipal

Prochaine
parution
Mars 2019

L'ÉCHODILON est notre bulletin trimestriel d'informations municipales, communautaires, sportives et récréatives distribué gratuitement à tous les résidents de Saint-Odilon.

Le contenu des textes est la responsabilité de chaque auteur ou organisme.

Rédaction et mise en page:

Mélissa Chrétien
Dominique Giguère

Collaboratrice:

Denise Roy

Municipalité de Saint-
Odilon-de-Cranbourne
111, rue Hôtel de ville
Saint-Odilon

Tél: 418-464-4801

Fax: 418-464-4800

www.saint-odilon.qc.ca

Des nouvelles de votre Municipalité



Le budget pour l'année 2019 a été adopté lundi le 3 décembre dernier. La taxe foncière générale pour cette future année demeure au même taux que 2018, soit 1.0914.

L'année 2019 signifie pour notre municipalité l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation. Ce rôle est triennal, soit pour 2019, 2020 et 2021.

Voici un résumé du budget adopté :

	2019
REVENUS	
DE FONCTIONNEMENT	
Taxes	1 773 962
Paiements tenant lieu de taxes	13 820
Services rendus	198 494
Impositions de droits	12 500
Amendes et pénalités	2 000
Intérêts	7 000
Autres revenus	25 000
Transfert	203 719
Total de fonctionnement	2 236 495
IMMOBILISATIONS	
Transfert (subv immo)	159 100
TOTAL REVENUS	2 395 595

DÉPENSES	
DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	333 907
Sécurité publique	215 614
Transport routier	740 877
Hygiène du milieu	304 195
Santé et bien-être	48 110
Aménagement, urbanisme et développement	71 237
Loisirs et culture	249 844
Frais de financement	33 503
Remboursement de la dette à long terme	162 900
Réserve financière	20 000
Total de fonctionnement	2 180 187
IMMOBILISATIONS	
Administration générale	2 000
Sécurité publique	5800
Transport routier	240 000
Hygiène du milieu	0
Santé et bien-être	341 706
Aménagement, urbanisme et développement	139 508
Loisirs et culture	59 100
Propriétés destinées à la revente	0
Total immobilisation	788 114
TOTAL DÉPENSES	2 968 301
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Surplus accumulé affecté	0
Financement	-505 706
Réserve financière et fonds réservé	-67 000
Produit de cession	0
Total autres activités financières	-572 706
Surplus (déficit)	0

De plus, l'article 953.1 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. En voici un résumé :

Plan triennal d'immobilisations

	2019	2020	2021
INVESTISSEMENT			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Matériel informatique	2 000		
Réfection bureau		6 000	
TOTAL	2 000	6 000	0
SÉCURITÉ PUBLIC			
Équipement hors-route	5 800		
TOTAL	5 800	0	0
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Rénovations CCL	126 706		
Gicleur	200 000		
Aménagement rampe handicapée	15 000		
TOTAL	341 706	0	0
TRANSPORT ROUTIER			
Rue Commerciale	4 000		
Loader, gratte et souffleur	225 000		
Camion lourd			250 000
Équipement déneigement	6 000		
GPS camion	5 000		
Rang 10 Ouest		300 000	
Prolongement rue		15 000	20 000
Pavage divers			300 000
TOTAL	240 000	315 000	570 000

	2019	2020	2021
HYGIÈNE DU MILIEU			
Tour d'eau		44 000	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT			
Fibre optique	12 508	12 508	12 508
Trottoirs	127 000		
Prolongement rue		65 000	80 000
Pancartes			10 000
TOTAL	139 508	77 508	102 508
LOISIRS ET CULTURE			
Parc du Sous-bois	34 100		
Parc des aînés (phase 1)	25 000		
Parc des aînés (phase 2)		15 000	
Mobilier salle communautaire		10 000	
Toiture Hôtel-de-Ville			25 000
TOTAL	59 100	25 000	25 000
Propriétés destinées à la revente	0		
TOTAL	788 114	467 508	697 508
MODE DE FINANCEMENT			
Subvention			
PIQM-MADA	100 000		
Horizon des aînés	25 000	25 000	25 000
Fonds structurants	27 216		
TECQ		344 000	300 000
Autres			
Emprunt	505 706		370 000
Affectation fonds réservés	67 000		
Budget	63 192	98 508	2 508
TOTAL	788 114	467 508	697 508

NOUVEAU RÔLE TRIENNAL

L'année 2019 signifie pour notre municipalité l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation. Ce rôle est triennal, soit pour 2019, 2020 et 2021.

Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'évaluation ?

Une révision de l'inscription d'un immeuble au rôle d'évaluation peut être demandée lors du dépôt d'un nouveau rôle. Tout citoyen a, pour ce faire, jusqu'au 30 avril de l'année d'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation.

Toutefois, une révision d'une modification apportée au rôle actuel peut aussi être demandée. Dans ce cas précis, une demande doit être présentée avant le 61^e jour suivant l'expédition de l'avis de modification.

Puisque des frais non remboursables sont exigés pour effectuer cette révision, le demandeur doit avoir des motifs sérieux de croire que la modification apportée au rôle à l'égard de sa propriété est inexacte.

Pour demander une révision administrative, le citoyen doit compléter le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » qui est disponible au bureau municipal et au bureau du Service de l'évaluation foncière de la MRC, et le transmettre, soit par courrier recommandé, soit en personne, au bureau du Service de l'évaluation foncière de la MRC, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Suite à cette demande de révision administrative, l'évaluateur de la municipalité vous communiquera sa réponse par écrit.

CALENDRIER CONSEIL 2019

Lors de la séance du 5 novembre 2018, le Conseil a adopté le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2019.

Ces séances débuteront à 20h et se tiendront aux dates suivantes :

14 janvier	4 février
11 mars	8 avril
6 mai	3 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre

Bienvenue à tous !



AVIS

CHANGEMENT DE PROCÉDURE **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

À la séance du 3 décembre dernier, le conseil municipal a voté un changement au niveau de la tolérance pour le non-paiement des taxes.

En fait, le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que les municipalités ont le droit de vendre une propriété si les taxes municipales ou scolaires n'ont pas été payées. Présentement, la Municipalité acceptait un délai de 3 ans avant d'entamer des procédures.

Nous remarquons, depuis quelques années, une tendance à la hausse du montant des taxes en retard et il est important, voir essentiel, de diminuer ce montant. En plus d'être difficile pour le citoyen accumulant 3 ans de taxes en retard à payer, la Municipalité voit ses liquidités affectées.

Il a donc été décidé de diminuer le délai de vente pour non-paiement de taxes de trois à deux ans et ce, à partir de l'année financière 2020. Donc, en 2020, une propriété pourra être vendue pour non-paiement de taxes pour les montants dus de 2018 et 2019.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal (418-464-4801).



SAVIEZ-VOUS QUE....

L'ÉVALUATION FONCIÈRE

À quoi sert l'évaluation foncière ?

Le déneigement, les sports et loisirs, la collecte des matières résiduelles, les services policiers, l'épuration des eaux : autant de services dont le citoyen bénéficie avantageusement. Les coûts reliés à ces services publics sont partagés par le biais du compte de taxes municipales, qui est basé sur l'évaluation foncière des propriétés.

La taxe foncière contribue ainsi à maintenir et à améliorer la qualité de vie. Elle est établie à partir de l'évaluation de l'ensemble des propriétés.

La valeur de chaque immeuble est inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité. C'est le Service de l'évaluation qui prépare les rôles d'évaluation pour les 10 municipalités du territoire de la MRC Robert-Cliche.

Qu'est-ce que le rôle d'évaluation foncière ?

C'est l'inventaire de toutes les propriétés d'un territoire, indiquant leur quantité, leurs caractéristiques et la valeur de chacune. Il inclut toutes les propriétés résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles et agricoles.

Le rôle est disponible pour consultation au bureau de la municipalité et au bureau du Service de l'évaluation foncière à la MRC.

Comment est établie la valeur de ma propriété ?

L'évaluation de la propriété reflète sa valeur marchande à une date de référence donnée. La valeur marchande, c'est le prix de vente le plus probable sur un marché libre et ouvert à la concurrence.

L'évaluateur peut utiliser trois méthodes : la comparaison, le coût et le revenu.

La méthode de comparaison : Elle vise à déterminer le prix de vente le plus probable d'une propriété en la comparant à d'autres du même type qui ont été vendues.

La méthode du coût : Elle vise à déterminer le prix de vente le plus probable d'une propriété en additionnant la valeur du terrain de la propriété au coût déprécié du bâtiment. Ce coût est obtenu en soustrayant la dépréciation du coût de remplacement à neuf du bâtiment qui inclut la main-d'oeuvre et les matériaux.

La méthode du revenu (secteur non résidentiel) : Elle vise à déterminer le prix de vente le plus probable d'une propriété en actualisant ses revenus nets d'exploitation annuels normalisés à un taux découlant du marché d'immeubles du même type qui ont été vendus.

Ma propriété doit-elle être visitée ?

L'évaluateur doit s'assurer au moins tous les neuf ans de l'exactitude des données en sa possession concernant votre propriété. Pour ce faire, il se peut qu'une visite de votre propriété soit requise.

Par ailleurs, une propriété est généralement visitée par un technicien ou un évaluateur lorsqu'un permis de construction a été demandé afin d'y effectuer des travaux de rénovation.

La Loi sur la fiscalité municipale autorise l'évaluateur ou son représentant à avoir accès à votre propriété entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié. Dans tous les cas, le personnel du Service est soucieux de respecter votre intimité en réduisant au strict minimum leurs déplacements à l'intérieur de votre domicile.

Si l'évaluateur n'est pas passé récemment, cela signifie que la propriété a été évaluée en comparant ses caractéristiques inscrites à sa « fiche technique » à celles des propriétés comparables vendues dans votre secteur.

Qu'arrive-t-il lorsque j'effectue des rénovations ?

Certaines rénovations ou améliorations ne feront pas augmenter nécessairement la valeur de la propriété d'un montant égal à leur coût. Exemple : la rénovation du sous-sol qui coûte 10 000 \$ ne fera pas augmenter automatiquement de 10 000 \$ la valeur de la propriété.

Les travaux d'entretien régulier, comme la réfection du toit ou de l'entrée de garage, la peinture ou le changement d'un tapis, ne font pas augmenter l'évaluation de la propriété.

Comment former une requête au Tribunal administratif du Québec ?

Si une divergence d'opinions subsiste suite à la réponse de l'évaluateur à la demande de révision, le citoyen peut exercer un recours devant la Section des affaires immobilières du Tribunal administratif du Québec. Pour ce faire, une requête doit être déposée au secrétariat du Tribunal administratif du Québec ou dans tout greffe de la Cour du Québec.

Pour tout renseignement ou pour déposer une demande de révision, communiquez avec le bureau régional du Service de l'évaluation de la MRC Robert-Cliche.

Coordonnateur des loisirs



Il nous fait plaisir de vous informer de la nomination de monsieur Jean-Sébastien Drouin à titre de coordonnateur des loisirs au sein de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne. Monsieur Drouin entrera en fonction le 7 janvier prochain.

Il détient un baccalauréat en intervention sportive de l'Université Laval. Il a une vaste expérience en organisation d'événements et en promotion de l'activité sportive. S'impliquant activement dans la communauté, Monsieur Drouin a su démontrer une solide expertise à optimiser les infrastructures de sports et de loisirs. Il est également reconnu pour avoir une facilité à animer des groupes de jeunes lors d'activités sportives visant à promouvoir les saines habitudes de vie.

Les membres du conseil municipal et le personnel s'unissent pour lui souhaiter la bienvenue et tout le succès escompté dans l'exercice de ses nouvelles fonctions !

FEUILLET D'INFORMATION POUR LES PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES D'ÉTABLISSEMENTS

NOUVEAU PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES

Vous exploitez un petit commerce au détail ou offrez des services professionnels ou des services communautaires? Grâce au programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec, vous pourriez recevoir jusqu'à 15 000 \$ en subvention pour rendre votre établissement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Améliorer l'accès aux petits commerces et aux services de proximité favorise le développement social et économique de votre communauté. **Au final, c'est toute la population qui en bénéficie!**



ADMISSIBILITÉ¹

Le programme s'adresse aux propriétaires ou aux locataires de petits établissements qui ne sont pas tenus à l'obligation légale d'aménager les lieux pour en permettre l'accessibilité aux personnes handicapées.

Brève description des établissements admissibles au programme :

- **établissement commercial** (boutique, magasin, marché, etc.) dont la superficie totale de plancher est d'au plus 300 m²;
- **établissement d'affaires** offrant un service sur place à la population (bureau de médecin, cabinet dentaire, cabinet comptable, salon de coiffure ou d'esthétique, etc.) et situé dans un bâtiment d'au plus 2 étages;
- **établissement de réunion** dans lequel des personnes se rassemblent pour consommer des aliments ou des boissons, ou pour se livrer à des activités communautaires (sous-sol d'église, salle communautaire, restaurant, etc.).

Exemples de travaux pouvant être effectués, en ordre de priorité :

- ① **accès à l'établissement** : ajout d'un débarcadère, installation d'une rampe d'accès, etc.
- ② **parcours sans obstacles à l'intérieur** : installation d'ouvre-portes électriques, élargissement de portes, etc.
- ③ **utilisation de la salle de toilette destinée à la clientèle** : aménagement d'une aire de manœuvre adéquate, installation d'aides techniques, etc.



Pour information

Pour plus de détails sur le programme ou pour vérifier votre admissibilité à celui-ci, adressez-vous directement à votre MRC ou à votre municipalité. Vous pouvez également vous référer à la [page du programme PEA](#) sur le site Web de la SHQ (dans l'onglet Programmes).



¹ Cette information constitue un résumé des critères d'admissibilité; d'autres conditions s'appliquent.

PROGRAMME DE SUBVENTION DISPONIBLE

PROGRAMME RÉNORÉGION

La Société d'habitation du Québec, via le programme Rénorégion, vient en aide financièrement à des propriétaires à revenu faible ou modeste qui souhaitent effectuer des travaux afin de corriger des défauts majeurs à leur résidence. Vous trouverez plus bas les conditions d'admissibilités à ce programme. Pour toute information à ce sujet ou pour faire une demande d'aide financière, vous devez contacter M. Gaétan Larivière, Inspecteur et responsable des programmes de rénovation à la M.R.C. Robert-Cliche au 418-774-9828 poste 232.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME?

Vous pouvez bénéficier du programme si :

- vous êtes propriétaire-occupant d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs;
- le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximal admissible, lequel varie selon la région où vous habitez et la taille de votre ménage.

QUELLES SONT LES MUNICIPALITÉS ADMISSIBLES?

Le programme RénoRégion s'applique à l'ensemble des municipalités qui ont moins de 15 000 habitants ou qui sont situées dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Dans le cas des municipalités de 15 000 habitants ou plus, le programme est applicable aux secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Le programme ne s'applique pas aux villes de Gatineau et de Laval ni aux agglomérations de Longueuil, de Montréal et de Québec. Les villages nordiques et les réserves indiennes n'y sont également pas admissibles.

QUELS SONT LES TRAVAUX ADMISSIBLES?

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Ouvertures
- Saillies
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation thermique

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Les travaux doivent débuter après avoir été approuvés par la municipalité ou la municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

D'AUTRES CONDITIONS S'APPLIQUENT

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
 - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;
 - la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 115 000 \$.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage ou Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE?

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.



Calendrier des collectes 2019



Janvier						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
		1	2	3	R 4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	★ 17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	★ 27	28
29	30					

Octobre						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Collecte du recyclage

Collecte des ordures ménagères

Ordures monstres

LE TABLEAU DES HONNEURS!



Lors de la Soirée des sommets 2018, deux prix ont été distribués à des entreprises ou organisations de notre municipalité.

Sommet Attractivité du milieu – Édition 2018

Exposition agricole et forestière de l'OTJ de Saint-Odilon

Depuis 12 ans, Saint-Odilon-de-Cranbourne est une destination de choix pour les passionnés de l'agriculture, de la foresterie et leurs familles. Annuellement, ce sont entre 1500 et 2000 personnes qui se rassemblent en mai pour l'Exposition agricole et forestière. Des visiteurs qui proviennent des 4 coins de la Chaudière-Appalaches.

L'événement se distingue par la présence d'une cinquantaine d'exposants. Présentant des équipements de hautes technologies en production agricole, acéricole ou forestière, c'est une occasion unique de s'informer sur le financement, la formation, les soins d'animaux ou l'amélioration des productions végétales et animales. Ouvert à tous les âges et offrant l'entrée gratuite sur le site, il s'agit d'une fin de semaine riche en activités. Championnat provincial des hommes forts du Québec, olympiades forestières comprenant différentes épreuves de sciage et de force, course de tracteurs, programmation musicale ou encore de nombreuses animations pour les enfants font le succès et la renommée de l'exposition agricole et forestière de Saint-Odilon.



Le comité organisateur est composé d'une dizaine de bénévoles œuvrant dans le milieu agricole, forestier et commercial. Les profits amassés sont remis à l'OTJ de Saint-Odilon pour améliorer les infrastructures et les services de loisirs dans la municipalité. Une formule gagnante qui a notamment permis de contribuer à l'aménagement d'une patinoire avec une glace artificielle.

Félicitations aux nombreux bénévoles qui se sont impliqués et succédés dans le succès annuel de cet événement qui personnalise et fait rayonner la MRC Robert-Cliche

Entreprise de l'année – Édition 2018

Les équipements Woody de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Les Équipements Woody inc. se spécialisent dans la conception et la fabrication d'équipements forestiers et agricoles. Sous la propriété des frères Jérôme et Sébastien Labbé depuis 15 ans, l'entreprise embauche une vingtaine de travailleurs dans le parc industriel de Saint-Odilon-de-Cranbourne. Chargeuse à bois, remorque basculante, fendeuse à bois, débroussailleuse, épandeur à fumier sont quelques-uns de leurs produits. La chargeuse à bois est le produit vedette qui conquiert les marchés québécois, maritimes, ontarien et américain. Quelque 50 détaillants offrent ces produits fabriqués en Beauce. Comment les équipements Woody se distinguent ? Par sa qualité, ses produits à la fine pointe et son approche client centrée sur la proximité et l'écoute des besoins.



Au cours des 5 dernières années, Les Équipements Woody ont connu une croissance importante et ont vu son chiffre d'affaires doublé. Positionnée parmi les leaders du marché, l'entreprise poursuit son innovation constante dans ses procédés et ses produits. En 2017, elle est accréditée manufacturier innovant par le gouvernement du Québec grâce notamment à l'acquisition d'équipements à la fine pointe de la technologie et l'application de nouveaux procédés de finition et d'accélération du séchage par recirculation d'air. En 2018, un projet d'expansion de l'usine est entrepris et permet de doubler la superficie et ainsi atteindre 26 000 pieds carrés.

Fiers de leurs parcours d'entrepreneurs, les frères Labbé souhaitent maintenant accentuer la croissance de leur entreprise au cours des prochaines années et continuer d'offrir à sa clientèle un produit et un service de très haute qualité

Félicitations aux entrepreneurs et leur équipe pour ce parcours remarquable dans le milieu des affaires !

Félicitations et soyons fiers de ces belles réussites !

Service incendie — Prévention 2018

Le chauffage au bois

Chaque année au Québec, il survient environ 235 incendies causés par une mauvaise installation ou une utilisation inadéquate des appareils de chauffage au bois (poêle et foyer). Ces incendies, en plus de faire de nombreuses victimes (blessures et décès), entraînent des pertes matérielles considérables évaluées à 50 000 \$ par incendie. Les conseils suivants visent à réduire les risques d'incendie de chauffage :

- Si vous vous apprêtez à faire l'acquisition d'un appareil de chauffage au bois, vérifiez que le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) apparaisse sur l'appareil que vous voulez acquérir. Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.
- Il est fortement suggéré de faire installer votre foyer ou votre poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.

Utilisation de votre appareil de chauffage

- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.
- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- Faites brûler peu de bûches à la fois.
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée.
- Faites ramoner la cheminée par un professionnel chaque année. Si vous utilisez beaucoup votre appareil, il est recommandé de faire ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées.



Une zone dégagée est primordiale

- Dégagez la zone autour du foyer ou du poêle de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Assurez-vous que l'air circule librement.
- N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.

Les cendres chaudes

jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface incombustible et à plus d'un mètre de tout bâtiment pour une période d'au moins 3 à 7 jours.

Soyez à l'affût

- Si le mur derrière le poêle à bois devient chaud, faites inspecter la cheminée par un professionnel.
- En cas de feu de cheminée :
 - ◊ Fermez la clé; Sortez immédiatement; Contactez le 9-1-1.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au bois.
- Installez un avertisseur de fumée :
 - par étage, y compris au sous-sol,
 - dans le corridor, près des chambres,
 - dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- Ayez un extincteur portatif et sachez-vous en servir.

Pour information :

Robert Ruel

Directeur SSI

Saint-Odilon

Caserne #1, MRC Robert-Cliche



Horaires des fêtes

*Le bureau municipal sera fermé
du 21 décembre au 6 janvier
inclusivement.*

De retour lundi le 7 janvier 8h30.

Chronique Santé

Une des « joies » de l'hiver : la sécheresse de la peau

L'exposition aux températures très froides, le chauffage, le manque d'humidité et le vent ont un effet asséchant sur la peau. La peau devient alors rugueuse au toucher, elle démange, se plisse, s'irrite facilement, rougit et craque parfois.

La surface de la peau est naturellement recouverte d'un mince film protecteur composée principalement de substances huileuses, d'eau et de cellules de la peau. Lorsque la barrière protectrice est altérée, la peau s'assèche et devient plus sensible.

Au-delà de l'inconfort ressenti, une peau qui n'est pas suffisamment hydratée peut aussi contribuer à aggraver certaines conditions médicales telles que l'eczéma, le psoriasis, l'acné et la rosacée.

Heureusement, il existe des moyens afin de prévenir et de corriger la sécheresse de la peau!

- Protégez la peau exposée en portant un foulard, un chapeau, des gants ou des mitaines pour éviter l'exposition directe au vent et aux températures très froides.
- Maintenez la température dans la maison autour de 20 °C et utilisez un humidificateur pour conserver un taux d'humidité d'environ 30 à 40%.
- Buvez régulièrement de l'eau ou d'autres liquides sans caféine ni alcool afin d'hydrater la peau de l'intérieur.
- Préférez des douches ou des bains de courte durée (pas plus de 10 minutes) en utilisant une eau tiède plutôt que chaude, car l'eau chaude et les savons dissolvent les huiles naturelles de la peau.
- Il est recommandé de vous essuyer par tapotement et non par frottement pour conserver l'eau sur votre peau. Appliquez immédiatement un hydratant (moins de 3 minutes après le bain ou la douche).
- Évitez les savons parfumés, car ils sont plus irritants pour la peau.
- Portez des gants lorsque vous manipulez des produits nettoyants puissants ou d'autres substances irritantes.

Une utilisation régulière de produits hydratants est la meilleure façon de rétablir le film protecteur et de traiter l'assèchement de la peau. Les crèmes hydratantes peuvent même aider à corriger d'autres affections de la peau, car une peau sèche est plus sensible, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des traitements prescrits par le médecin ou le pharmacien.

Il existe de nombreux produits (nettoyant sans savon, lait, lotion, crème, etc.) pour hydrater la peau. Pour faire un choix judicieux, n'hésitez pas à consulter un membre de notre équipe! À la suite de l'analyse de votre situation, nous pouvons vous prescrire un traitement qui pourrait être remboursé par vos assurances et adapté à votre condition de santé.

Au plaisir de vous conseiller!

Julie Paquet, pharmacienne propriétaire

<p> SERVICE DE LIVRAISON GRATUIT <small>hors de pharmacie</small></p> <p>Saint-Odilon 377, route Langevin 418 464-2994</p> <p>HEURES D'OUVERTURE LUNDI AU MERCREDI 9H À 18H JEUDI 9H À 20H VENDREDI 9H À 18H</p>	<p>ENEZ NOUS RENCONTRER! Accès à votre dossier pharmacologique aux deux succursales.</p> <p>St-Joseph-de-Beauce 987, rue St-Luc 418 397-1711</p> <p>HEURES D'OUVERTURE LUNDI AU VENDREDI 9H À 21H SAMEDI 9H À 17H DIMANCHE 9H À 16H</p>
---	--

L'URGENCE EN CAS D'URGENCE

Il existe des alternatives au fait de se présenter à l'urgence pour traiter les problèmes de santé non urgents et ne nécessitant pas de soins immédiats. Voici les principales ressources disponibles :

INFO-SANTÉ

Les professionnels d'Info-Santé offrent des conseils santé 24 heures/jour, 7 jours/semaine. Ils pourront vous aider à déterminer s'il est nécessaire de consulter selon votre situation. Contactez le 811.

Pharmacien

Le pharmacien peut prolonger une ordonnance de votre médecin jusqu'à un prochain rendez-vous. Il peut aussi ajuster ou administrer de la médication, selon le cas, et prescrire certains médicaments appropriés à votre situation: diarrhée du voyageur, nausées et vomissements liés à la grossesse, contraception orale d'urgence, infection urinaire chez la femme, conjonctivite allergique, herpès labial, etc. Demandez à votre pharmacien ou visitez www.monpharmacien.ca.

CLSC

Des services infirmiers généraux sur rendez-vous sont disponibles auprès des CLSC : traitement des plaies, prélèvements, vaccination, contraception orale d'urgence, etc. Trouvez les coordonnées de votre CLSC au www.ciasss-ca.gouv.qc.ca, section « Prendre rendez-vous ».

Service d'accès adapté

Certains médecins de famille réservent des plages de rendez-vous qui peuvent vous permettre de les consulter lors d'un besoin prioritaire, et ce, dans un délai d'une semaine.

Groupe de médecine de famille (GMF)

Si vous avez un médecin de famille, vous avez accès au service sans rendez-vous de son GMF ou de sa clinique, et ce, même s'il n'est pas de garde.

Cliniques médicales avec ou sans rendez-vous

Certaines cliniques de la région offrent des rendez-vous à l'ensemble de la population, et ce, même sans médecin de famille. Visitez le sante.gouv.qc.ca pour les découvrir.

Renseignez-vous!



L'urgence en
cas d'URGENCE

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

	23-déc	24-déc	25-déc	26-déc	27-déc	28-déc	29-déc
	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10H			FERMÉ				<i>Partie</i>
10H30							5-8 ans
11H							Partie
11H30							9-12 ans
12H	PL						PL
12H30	PL						PL
13H	PL	PL		location	PL	PL	PL
13H30	location	PL		Patricia	PL	PL	HJ
14H	Etienne	PL		PL	HJ	PL	HJ
14H30	Laliberté	HJ		PL	HJ	HJ	HJ
15H	PL	HJ		PL	HJ	HJ	HA
15H30	PL	HJ		HJ	location	HJ	HA
16H	HA	location	location	HJ	Bianca	location	location
16H30	HA	Patrice	Pâqueline	HJ	HJ	Alexandre	Bernard
17H		Mathieu		HJ	HJ	Cloutier	Dionne
17H30	À			PL	PL	PL	
18H				PL	PL	PL	
18H30	L			PL	HIS	HA	
19H	O			HA	HIS	HA	
19H30	U			HA	HA	location	
20H	E			location	HA	ligue	location
20H30	R			Denis	HA	de	Dany
21H				Boily		hockey	
21H30						du	
22H						vendredi	
22H30							

VÉRIFIER AVEC LA BOÎTE VOCALE DE L'OTJ AU 418-464-4040

LES HORAIRES SONT SUJETS À CHANGEMENTS, DES LOCATIONS RESTENT À CONFIRMER.

PL: PATINAGE LIBRE HJ: HOCKEY JEUNE HA: HOCKEY ADULTE HIS: HOCKEY INTER SCOLAIRE

GRATUIT POUR LES MEMBRES. NON MEMBRES: \$ 3.00/JOUR OU \$ 10.00/FAMILLE/JOUR

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

	30-déc	31-déc	01-janv	02-janv	03-janv	04-janv	05-janv
	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10H			FERMÉ				Partie
10H30							5-8 ans
11H							Partie
11H30							9-12 ans
12H	PL						PL
12H30	PL						PL
13H	PL	PL		PL	PL	PL	PL
13H30	location	PL		PL	PL	PL	HJ
14H	Étienne	HJ		PL	PL	PL	HJ
14H30	Laliberté	HJ		HJ	HJ	HJ	HA
15H	PL	location		HJ	HJ	HJ	HA
15H30	PL	Enrico		HJ	HJ	HJ	location
16H	HA	Bolduc		HA	HA	HA	David
16H30	HA	location		HA	HA	HA	Labrec
17H				HA	HA	HA	
17H30				PL	PL	PL	À
18H				PL	PL	PL	
18H30				PL	HIS	HA	L
19H				HA	HIS	HA	O
19H30				HA	HA	location	U
20H				location	HA	ligue	E
20H30				Denis	HA	de	R
21H				Boily		hockey	
21H30						du	
22H						vendredi	
22H30							

VÉRIFIER AVEC LA BOÎTE VOCALE DE L'OTJ AU 418-464-4040

LES HORAIRES SONT SUJETS À CHANGEMENTS, DES LOCATIONS RESTENT À CONFIRMER.

PL: PATINAGE LIBRE HJ: HOCKEY JEUNE HA: HOCKEY ADULTE HIS: HOCKEY INTER SCOLAIRE

GRATUIT POUR LES MEMBRES. NON MEMBRES: \$ 3.00/JOUR OU \$ 10.00/FAMILLE/JOUR

Tournoi de Hockey 7 packs

25–26 janvier 2019

COUT: 210 \$ \ équipe

LIEU : CRANBOURNE STADIUM ST-ODILON

CLASSE A: COMPÉTITIF

CLASSE B: OLYMPIQUE

CLASSE C: RÉCRÉATIF

13e édition

Bourses aux gagnants et aux finalistes

60 % des inscriptions sera remis en bourse



Pour information et inscription
Denis Boily, directeur des loisirs
418-464-4040, otj@saint-odilon.qc.ca
Stade Cranbourne Stadium
109, rue du Centenaire, Saint-Odilon

Ligue du Vendredi soir

Stade Cranbourne Stadium

Venez encourager les équipes

dès 19h30!

Équipement Woody, Garage André Lessard

Finition Le Marlo et Golden Knights

 de Saint-Odilon, coopérative de solidarité

LES REPAS PRÊT PAS PRÊT



Vous en avez beaucoup sur les épaules?

L'idée de ne plus avoir à cuisiner tous les repas de la semaine vous enchan-

terait?

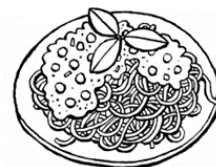
Nous avons la solution pour vous aider!

Les Repas Prêt pas Prêt sont des repas cuisinés à saveur maison dans notre MRC avec des ingrédients frais, nutritifs et par des gens qui ont à cœur la qualité de leurs produits. Ils vous sont offerts à prix modique, sans abonnement et sont livrés chez vous gratuitement tous les vendredis.

Cette offre s'adresse aux aînés, aux personnes en perte d'autonomie, aux proches aidants, aux nouvelles mamans et aux gens nécessitant des besoins particuliers de toute la MRC Robert-Cliche.

Vous pouvez consulter notre menu au www.cabbe.org . Ce dernier change toutes les semaines, restez à l'affût!

Pour toutes question ou pour en connaître plus sur l'ensemble de nos services, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 774-6008.



Troupe de théâtre 2018

Les 2, 3, 9, 10 et 16 novembre derniers nous avons pu voir en action la Troupe de théâtre de Saint-Odilon dans la pièce « Snack Bar » mise en scène par Alex Bilodeau.

À la fin des années 50, le Snack Bar chez Rita est l'endroit où tout le monde se réunit dans le quartier pour boire, manger, se rencontrer, faire jouer le jukebox, bref s'amuser. Mais un malheur survient : la propriétaire Rita est entre la vie et la mort, ce n'est qu'une question de jours ou même d'heures avant qu'elle ne décède. La question qui est alors sur toutes les lèvres : qu'advient-il du snack bar ? Dolorèse, une employée fidèle malgré son air bête, tient le fort en attendant qu'on retrouve le seul héritier possible, Jimmy, le fils de Rita que personne ne connaît... Au même moment, Jim Smith sort de prison. Est-ce que la mauvaise personne pourrait arriver au bon moment?... (Extrait de En Beauce.com)

Félicitations à toute l'équipe et à l'an prochain !!





Saint-Odilon, Coopérative de solidarité

Camp de jour 2019



Camp de jour 2019 - Offre d'emploi

Moniteur (monitrice) camp de jour

L'OTJ recherche des candidat(e)s dynamiques et responsables qui souhaitent interagir auprès des jeunes. Ils auront la responsabilité d'encadrer, de superviser, d'animer et d'organiser des activités inoubliables. Notre camp accueille des jeunes de 5 à 12 ans.

Tâches

- Assurer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes
- Organiser des activités ludiques et sportives
- Participer activement à la vie du camp
- Créer un environnement sécuritaire et stimulant pour les jeunes

Qualités et exigences

- Faire preuve de leadership, de dynamisme et d'autonomie
- Faire preuve de professionnalisme, de rigueur, de confidentialité et de respect
- Avoir une bonne capacité de communication et de travailler en équipe
- Avoir un minimum de 16 pour être moniteur responsable et 14 ans pour les autres moniteurs

Conditions :

- Durée de l'emploi : 6 semaine
- Dates : du 25 juin au 23 août (semaine construction fermée)
- Semaine de travail : 40 heures semaine
- Salaire : à discuter selon l'expérience

Tu as de la facilité à communiquer et tu as envie de relever des défis ? Tu fais preuve d'organisation et d'un bon jugement ? Tu as le goût de marquer la vie des autres et d'ajouter de l'action à la tienne? Alors fait parvenir ton curriculum vitae **d'ici le 11 janvier 2019** à l'attention de Mme Audrey Pomerleau à l'adresse suivante : info@saint-odilon.qc.ca

Cercle des Fermières St-Odilon



Encore une fois cette année le cercle des Fermières de St-Odilon en collaboration avec la Maison des Jeunes ont organisé le 2 décembre dernier le Déjeuner bénéfice du temps des fêtes. Nouveauté cette année, une première édition du Marché de Noël organisée par l'OPP de l'École Arc-en Ciel a été ajoutée à l'activité. Merci à tous d'avoir participé en grand nombre.



Office Municipal d'habitation de St-Odilon.

Logements libres

Il y a présentement 2 logements libres au HLM (Habitation loyers modiques), dont un au 1^{er} étage, soit un 3½ et un au 2^e étage, soit un 4½. Casier au sous-sol pour chaque logement. Buanderie sur chaque étage. Stationnement pour chacun. Balançoires extérieures, exercices. À proximité du Marché Richelieu, Pharmacie, Quincaillerie, Caisse Populaire, Église. Si vous êtes intéressé (e) à visiter communiquez avec Sylvie au (418) 464-4279.



Programme de bourses d'études 2018-2019

Pour épauler les jeunes et leur permettre de poursuivre leur formation, la Caisse Desjardins de Beauce-Centre et la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce remettront 30 bourses totalisant 25 000 \$ qui seront tirées parmi les jeunes membres des caisses de la région.

Les tirages se feront lors de notre événement jeunesse, le mardi 11 juin 2019 à 19 h, au Centre Caztel de Sainte-Marie.

Inscrivez-vous dès maintenant!

Les règlements et notre formulaire d'inscription

☞ <https://bit.ly/2S12Rii>



Mise en vente de l'immeuble abritant le Centre de services de Saint-Odilon

Chers membres Desjardins,

Les dirigeants de la Caisse ont pris la décision de procéder à la mise en vente de l'immeuble abritant le Centre de services de Saint-Odilon. L'intention de la Caisse est de demeurer locataire d'un espace répondant mieux à ses besoins actuels. L'offre de service demeurera inchangée. La Caisse vient d'ailleurs d'installer un guichet automatique nouvelle génération, confirmant ainsi notre volonté de demeurer présent dans la municipalité.

Aussi, la vente de cet immeuble nous permettra de nous concentrer sur l'offre de service faite aux membres plutôt que sur la gestion immobilière. De plus, le fait d'être locataire nous permettra de dégager une marge de manœuvre financière qui sera réinvestie dans le service aux membres et dans des projets structurants sur tout le territoire.

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes,

Ludovic Lessard

Président du conseil d'administration

■ Votre Conseil Municipal

■ Maire:

■ Madame Denise Roy

■ Conseillers:

■ Mesdames Lynda Poulin

■ Peggy Poulin-Nolet

■ Messieurs Alain St-Hilaire

■ Mario Boily

■ Gilbert Vachon

■ Rénaud Rodrigue

Les Séances régulières du Conseil Calendrier 2019

14 janvier-4 février-11 mars-8 avril-6 mai-

3 juin-8 juillet-12 août-9 septembre-

7 octobre-4 novembre-2 décembre.

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Le Bureau Municipal est situé au
111, rue de l'hôtel de ville à
St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0
Tél: 418-464-4801
Télécopieur: 418-464-4800
Courriel: info@saint-odilon.qc.ca

Directrice générale-secrétaire-trésorière:

Mme Dominique Giguère

Directrice générale adjointe:

Mme Mélissa Chrétien

Coordonnateur au travaux publics:

Marc-Antoine Pelletier

Heures d'ouvertures: du lundi au jeudi de 8:00h à 12h et de 13h à 16:30h

Et le vendredi de 8:00h à 12h

Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

S.v.p. veuillez respecter la date de tombée de chaque édition qui est indiquée sur la page couverture.

Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca

Bibliothèque Municipale

111, rue de l'hôtel de ville

Heures d'ouvertures:

JEUDI: 14h à 16h et 18:30h à 20:30h

VENDREDI: 18:30h à 20:30h

